

Ecstasy : comprimés et gélules de MDMA fortement dosés

Note d'information du 19 octobre 2004

Ci-dessous, quelques points de repère sur les collectes SINTES en 2003 et 2004 ; un récapitulatif des échantillons fortement dosés recueillis par les collecteurs ou transmis par les services des douanes et de la police ; des informations complémentaires sur la MDMA.

Rappel : la plus petite dose ayant conduit à un décès est de 150 mg de MDMA en association avec l'alcool (voir plus loin effets observés et dangerosité du produit). Cette dose létale minimale est nettement dépassée par la prise de 2 comprimés ou gélules analogues aux échantillons décrits ci-dessous.

POINTS DE REPÈRE SINTES

En 2003, le dosage moyen en MDMA des comprimés collectés se stabilise autour de 54 mg (contre, en moyenne, 56 mg en 2002, 63 mg en 2001 et 74 mg en 2000). Ce dosage moyen correspond en moyenne à une teneur de 24% de MDMA. Près de la moitié des comprimés (45%) contiennent moins de 50 mg de MDMA et 51% des comprimés contiennent de 50 à 100 mg de MDMA. En revanche, même si la moyenne des dosages a diminué, les comprimés fortement dosés (plus de 100 mg de MDMA) continuent à représenter en 2003 près de 4% des collectes réalisées dans le cadre de SINTES^{8, 9}. Au cours du second semestre 2003, ce sont 5% des comprimés qui dépassaient ce niveau (n=23), atteignant jusqu'à 157 mg de MDMA pour le comprimé le plus dosé.

Pour 2004, de janvier à fin avril, ce sont 7% des comprimés collectés qui contiennent plus de 100 mg de MDMA (sur un total de 168 comprimés dosés). Un même logo peut toujours cacher des dosages très différents^{4, 5, 8} : en 2004, les « crocodiles Lacoste » (n=13 comprimés collectés) sont dosés entre 31 et 101 mg ; les « Etoiles » (n=12 comprimés) sont dosés entre 44 et 146 mg ; les « Mitsubishi » (n=11 comprimés) sont dosés entre 34 et 85 mg ; les « Cœur » (n=7 comprimés) sont dosés entre 12 et 82 mg.

LES PRODUITS COLLECTÉS

Midi Pyrénées

Un comprimé « Underground jaune » est collecté dans un bar en février 2004. Il est sniffé. Le comprimé analysé contient 106 mg de MDMA.



Un autre est collecté en mars 2004 au cours d'une soirée privée. Cédé sous l'appellation « Ecstasy Bob Marley », il contient 104 mg de MDMA.



Lorraine

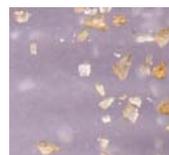
En novembre 2003, un comprimé blanc avec un logo « **Ben Laden** » a été collecté lors d'une importante soirée techno par l'équipe SINTES coordonnée par le CMSEA de Metz (association Pushing). Selon les collecteurs, les comprimés « Ben Laden » sont disponibles dans la région depuis septembre 2003).



L'analyse du laboratoire inter régional des douanes de Paris a mis en évidence 100 mg de MDMA. Des comprimés bleus portant le logo « **Mitsubishi** » dosés à 103 et 108 mg ont été collectés à l'automne par la même équipe.

Nord Pas de Calais

En février 2004, une poudre vendue comme « MDMA cristal » est collectée en boîte. La concentration est de 68% de MDMA, ce qui correspondait, pour la masse d'échantillon recueillie et analysée à 175 mg de MDMA.



Bourgogne

En août 2004, un comprimé "Smiley" blanc dosé à 150 mg de MDMA (42%) a été collecté au cours d'une soirée free. Il était vendu sous l'appellation "Plomb".



En janvier 2004, un comprimé « **XL** » jaune est collecté lors d'une soirée free. Il contient 133 mg de MDMA.

En novembre 2003, un comprimé blanc portant le logo « **Cœur** » est collecté au cours d'une soirée free. Il contient 116mg de MDMA et des traces de MDEA ; un comprimé « **SKY** » bleu dosé à 127 mg est collecté en boîte en Saône et Loire.



Les précédents comprimés fortement dosés collectés en Bourgogne étaient 2 comprimés portant le logo « **XL** » jaunes tachetés de blanc, dosés à 128 et 120 mg de MDMA, collectés en boîte et dans la rue. Un autre « **XL** » dosé à 135 mg de MDMA a été collecté fin juin 2003 dans une boîte techno.

Au cours de l'été 2003, un comprimé bleu clair portant le logo « **SKY** » dosé à 126 mg de MDMA a été collecté en Côte d'Or dans la rue. Le collecteur remarquait qu'il existe aussi d'autres types de SKY, de même couleur et même taille qui se différencient par leur typographie. Un autre comprimé « **SKY** » a été collecté fin juillet 2003 au cours d'une soirée free. Il était bleu un peu plus foncé et légèrement tacheté et contenait 117 mg de MDMA. Il était vendu 10 euros comme ecstasy, sous l'appellation « Blue Sky ». L'équipe SINTES de la SEDAP rapporte que le jeune homme qui a cédé le comprimé l'avait consommé avec de l'alcool, du cannabis et un autre comprimé d'ecstasy « **XL** », qu'il n'a pas ressenti les effets recherchés (stimulation, empathie) mais a présenté en revanche pendant 5 heures un état d'angoisse et d'anxiété. Il a ensuite eu des « hallucinations inattendues » et a été « surpris par

les effets du produit ». Son état a nécessité l'intervention des personnes qui l'accompagnaient (entraide et écoute). Une prise en charge sanitaire n'a pas été nécessaire.

Aquitaine

En janvier 2004, 2 comprimés sont collectés en boîte : un « trèfle » vert, vendu comme « amphétamine » et qui contient 116 mg de MDMA ; un comprimé « Etoile » beige, vendu comme ecstasy, qui contient 146 mg de MDMA.



En février 2004, un comprimé est collecté au cours d'une soirée dans un appartement dans les Pyrénées atlantiques. Il est jaune **sans logo** et proposé comme ecstasy. Il contient 113 mg de MDMA. Des problèmes de santé sont rapportés pour un jeune consommateur qui en a avalé 1 et demi de ce type: anxiété, palpitations, mal de tête, vomissements et incommunicabilité. Il a consommé en plus du cannabis et de l'alcool. Il trouve que le produit et « les effets sont étranges ». En décembre 2003, un comprimé **M&M's** bleu est collecté lors d'une soirée free et contient 125 mg de MDMA et des traces de MDEA. En octobre 2003, un comprimé bleu au logo « **SKY** » est collecté au cours d'une soirée techno et contient 102 mg de MDMA.

Région PACA

Un comprimé « panthère rose » est collecté en mai 2004 au cours d'une importante fête techno. Il contient 165 mg de MDMA (soit 47%).



Fin février 2004, 2 comprimés sont collectés en boîte dans les Bouches du Rhône : un comprimé blanc au logo « **Ben Laden** » dosé à 117 mg de MDMA et un comprimé blanc au logo « **Euro** » dosé à 103 mg de MDMA.

En novembre 2003, une poudre conditionnée dans une gélule rouge est vendue comme ecstasy. La concentration de la poudre est de 68% de MDMA et de 5% de méthamphétamine, ce qui correspond, pour la masse d'échantillon recueillie et analysée à 257 mg de MDMA et 47 mg de méthamphétamine. Un comprimé « **Lacoste vert** » est collecté dans les Bouches-du-Rhône, lors d'une rave en août 2003. Il contient 157 mg de MDMA. Selon les collecteurs de l'équipe SINTES de la mission rave de Nice de MdM, des usagers de ce produit rapportaient « des grincements de dents quand on en consomme 2 ».

Ile de France

En avril 2004, un comprimé blanc au logo « Versace » est collecté en boîte sous l'appellation « Gavroche ». La personne décrit un effet stimulant et une montée violente suivie de vomissements. Elle a consommé en plus du cannabis et de l'alcool.



En novembre 2003, des poudres de MDMA très fortement concentrées sont conditionnées dans « **2 gélules de MDMA** » collectées dans la rue et en boîte. Les concentrations des poudres sont respectivement de 81 et 82% de MDMA. Un comprimé bleu clair tacheté de blanc et dosé à 125 mg de MDMA est collecté dans la rue en octobre 2003. Il est vendu comme ecstasy sous l'appellation « **Ohm bleu** » (logo oméga).

Un comprimé au logo « **Underground** » vert est collecté en boîte à Paris. Il contient 127 mg de MDMA. Le jeune consommateur « les avait trouvés forts ». Les effets du produit auraient duré 5 heures.



Rhône Alpes

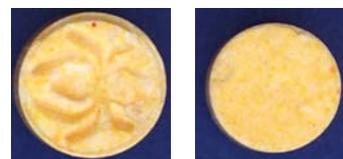
En février 2004, 2 comprimés blancs cassés/beiges au logo « Smiley » sont collectés. Ils contiennent 106 et 108 mg de MDMA. En septembre 2003, un comprimé « **XL** » jaune est collecté lors d'un concert dans le Rhône par l'équipe SINTES coordonnée par le CIRDD de Lyon. Le comprimé contient 148 mg de MDMA. Les précédents comprimés fortement dosés avaient été collectés en Isère et dans le Rhône: deux « **Papillon** » blancs contenant 112 mg de MDMA et des traces de MDEA et un « **Sabot** » contenant 107 mg de MDMA.

PRODUITS SAISIS

Le **laboratoire de la police scientifique de Lyon** nous a transmis des résultats d'analyse concernant différents comprimés provenant d'importantes saisies réalisées à l'automne 2003 en région parisienne. Il s'agit de comprimés portant le logo « **Euro** » composés de 117 mg de MDMA et 4 mg de MDEA ; de comprimés portant le logo « **Papillon** » (117 mg de MDMA et 7 mg de MDEA) ; de comprimés « **Volkswagen** » (125 mg de MDMA) ; de comprimés « **B29** » (138 mg de MDMA) ; de comprimés au logo **couronne (Rollex)** (142 mg de MDMA).

Le **laboratoire interrégional des douanes** nous a fait parvenir pour sa part les résultats d'analyse des derniers comprimés fortement dosés en MDMA.

En juillet 2004 en Ile de France, un lot de comprimés au logo « araignée » de couleur orange-clair, légèrement moucheté, a été saisi. L'analyse met en évidence 66% de MDMA ce qui correspond à 158 mg/comprimé.



Au cours de l'année 2003, plusieurs saisies fortement dosées étaient rapportées. Un comprimé au logo « **crocodile_Lacoste** » de couleur beige est saisi en décembre 2003 dans le nord Pas de Calais. Il est dosé à 124 mg de MDMA ; des comprimés « **Baccardi** » roses dosés à 173 et 141 mg, « **BL** » blanc dosé à 145 mg, « **Crocodile Lacoste** » jaune dosé à 143 mg, « **KO** » jaune dosé à 142 mg, « **CU** » vert dosé à 131 mg, « **7** » orange dosé à 124 mg et 148 mg. Le comprimé "7" orange était identique à celui qui provenait de Belgique et nous avait été signalé mi-avril 2003 par nos partenaires du système d'alerte rapide Européen.

AUTRES INFORMATIONS SUR LA MDMA

Les informations complémentaires sur la MDMA (identité du produit, propriétés pharmacologiques, effets observés et dangerosité, conduite à tenir et prise en charge médicale) sont tirées d'une fiche d'information réalisée conjointement par l'AFSSAPS (Agence Française de sécurité sanitaire et des produits de santé) et l'OFDT.

Les autres informations (contextes d'usage, effets recherchés et ressentis, indices de consommation du produit) sont issues de différents dispositifs et études de l'OFDT : SINTES, TREND, ESCAPAD.

1. Identité du produit

Nom commun : Ecstasy

Famille chimique : Phényléthylamine

Nom chimique : 3,4-méthylène-dioxyméthamphétamine ou 3,4-méthylène dioxymetamfetamine (C₁₁H₁₅NO₂).

Forme : comprimé, poudre, gélule, pâte, cristaux

Statut légal en France:

Statut	Texte réglementaire
Stupéfiant	Arrêté du 22 février 1990 (annexe III) Arrêté du 10 septembre 1992*
Substance dopante	Arrêté du 27 mars 2002

*Cet arrêté porte application de l'art R. 5179 du code de la santé publique qui interdit la production, la mise sur le marché et l'emploi de certains stupéfiants.

2. Propriétés pharmacologiques/Mode d'action

Dans le cerveau, la MDMA modifie l'activité de plusieurs types de neurones.

Elle augmente la neurotransmission sérotoninergique, dopaminergique et noradrénergique. L'affinité la plus forte est retrouvée au niveau des sites de recapture de la sérotonine, elle provoque ainsi la libération massive de sérotonine dans les synapses (espace de communication entre neurones) et empêche ensuite sa recapture par les neurones présynaptiques. Ces perturbations du système sérotoninergique entraîneraient une hyperactivité du système dopaminergique.

Après une prise orale, la MDMA est absorbée (passe de l'estomac et des intestins vers la circulation sanguine) en 20 à 60 minutes. La concentration maximum de MDMA dans le sang survient 2 heures après la prise.

Durée d'action : les effets d'une prise de MDMA durent 4 à 6 heures mais peuvent perdurer jusqu'à 48 heures en cas de prise de fortes doses.

Potentiel de dépendance : lors de prises répétées, il est observé une diminution voire une perte des effets entactogènes qui sont généralement les principaux effets recherchés. Des cas de sujets devenus dépendants de la MDMA lors d'usage à long terme ont été décrits. Divers modes d'administration (oral, nasal, injecté) ont été décrits.

3. Effets observés et dangerosité (en fonction des doses)

La MDMA peut entraîner des manifestations toxiques graves en particulier un syndrome d'hyperthermie (augmentation de la température), des hépatites aiguës et des hyponatrémies (dilution avec hyperhydratation cellulaire).

3.1 Les signes cliniques

3.1.1 Le syndrome d'hyperthermie

L'hyperthermie (augmentation de la température), ne dépend pas de la dose et peut survenir après la première prise ou après plusieurs prises jusque là bien tolérées.

Elle se manifeste rapidement après la prise et se caractérise par une triade comportant des manifestations neurologiques, une hyperthermie, une destruction des cellules musculaires (rhabdomyolyse).

- *Les premiers signes sont soit peu alarmants (nausées, vomissements, diarrhée, hypersudation, crampes musculaires), soit brutaux avec malaise et perte de connaissance.*
- *Les signes neurologiques sont marqués par des crises convulsives généralisées transitoires et récidivantes. D'autres signes peuvent être observés : agitation, agressivité, confusion, coma plus ou moins profond, pupilles dilatées (mydriase).*
- *L'hyperthermie s'installe rapidement. La température peut atteindre 42°C, les sueurs profuses*

étant la cause de déshydratation.

3.1.2 Les hépatites

- Certaines hépatites (atteinte des cellules du foie) sont accompagnées de l'atteinte d'autres organes, consécutive également à l'hyperthermie. Ces atteintes associées de différents organes sont souvent de mauvais pronostic.
- Les hépatites isolées surviennent, en moyenne, chez des consommateurs réguliers depuis 5 mois. Ce sont, le plus souvent, des hépatites avec destruction des cellules du foie (hépatites cytolytiques), évoluant rapidement vers des lésions et un fonctionnement anormal du foie (insuffisance hépatocellulaire).

3.1.3 Les hyponatrémies

La baisse du niveau de sodium (un constituant du sel) dans le sang (hyponatrémies) est sévère ; elle peut entraîner une atteinte du cerveau (convulsions, encéphalopathies par œdème cellulaire). Ces hyponatrémies seraient liées à une sécrétion inappropriée de l'hormone qui diminue la sécrétion d'urine (hormone antidiurétique) et aggravées par l'ingestion de boissons abondantes.

3.1.4 Les autres manifestations cliniques

Elles sont plus rarement observées : les troubles du rythme cardiaque, les manifestations rénales secondaires à la destruction des cellules musculaires (rhabdomyolyse), la coagulation du sang à l'intérieur des vaisseaux (CIVD) et les accidents vasculaires neurologiques.

3.1.5 Les complications psychopathologiques

Elles peuvent être immédiates ou différées. Elles peuvent se traduire par des crises d'angoisse, troubles du sommeil, attaques de panique, dépressions sévères, flash-back, psychoses.

3.2 Les formes cliniques

- La forme foudroyante : la MDMA dès la première prise peut entraîner le décès dans un tableau d'hyperthermie associé à une destruction des cellules musculaires (rhabdomyolyse) avec défaillance de différents organes. L'hypothèse d'une prédisposition individuelle à support génétique a été avancée.
- La forme grave : elle associe des troubles de la conscience, une hyperthermie prolongée et une atteinte de différents organes pouvant aboutir à des décès ou à des séquelles sévères.
- La forme mineure : elle associe des troubles de la conscience accompagnés de crises convulsives qui régressent rapidement.

4. Conduite à tenir et prise en charge médicale

La gravité potentielle des manifestations aiguës nécessite une hospitalisation en urgence devant tout signe clinique évocateur de l'une d'entre elles.

A l'hôpital, la prise en charge comprend le traitement de l'hyperthermie et des troubles électrolytiques, la surveillance clinique et cardiaque (électrocardiogramme), le traitement des signes observés.

5. Contextes d'usage

La consommation d'ecstasy est apparue en France au début des années 1990 et se révèle depuis en progression. Son expérimentation et plus encore son usage actuel restent néanmoins relativement limités au sein de la population française. La consommation semble assez circonscrite à des contextes festifs et aux jeunes adultes, mais elle est décrite également, en

milieu urbain, hors contexte festif (usagers de structures de bas seuil interrogés dans le cadre du dispositif TREND).

6. Effets recherchés, effets ressentis

Les effets recherchés le plus souvent cités par les personnes interrogées dans le cadre des collectes SINTES sont les suivants : « empathie », « bien être », « euphorie », « stimulation ». Les effets recherchés sont souvent en rapport avec le contexte festif des collectes : « convivialité », « effet love », « avoir la pêche pour danser ». Toujours dans le cadre de SINTES, les effets rapportés pour les consommateurs sous l'effet de produits contenant de la MDMA sont : « stimulation », « euphorie », « bien être ». Des effets non souhaités sont également parfois rapportés : « crispation des mâchoires », « crampes », « confusion », « somnolence », « angoisse », « anxiété ». Les consommateurs rencontrés associaient souvent la MDMA à d'autres consommations de substances psycho actives (en particulier l'alcool et le cannabis).

7. Consommation en France

En population générale, 2,9% des filles et 5% des garçons de 17 ans ayant participé à la journée d'appel national, avaient expérimenté (usage au moins une fois au cours de la vie) l'ecstasy, selon l'enquête ESCAPAD⁷ de l'OFDT publiée en 2003. Chez les jeunes scolarisés (14-18 ans), 1,8 % des filles et 3,4 % des garçons déclarent avoir déjà pris de l'ecstasy au cours de leur vie (ESPAD 1999). Parmi les lycéens, la consommation d'ecstasy est en progression : en 1998, 3 % des lycéens avait essayé l'ecstasy contre 0,1 % en 1991, (De Peretti et al, 1999).

8. Références

1. Expertise collective INSERM 1998 : Ecstasy, des données biologiques et cliniques aux contextes d'usage. Paris, Ed INSERM 1997, 345 p
2. Poinsex, Version CD-ROM-Micromedex. USA, 2002
3. DOWLING (GP), McDONOUGH (ET), BOST (RO). "Eve" and "Ecstasy". A report of five deaths associated with the use of MDEA and MDMA. JAMA 1987; 257:1615-1617.
4. GIRAUDON (I.), BELLO (P.-Y.), Regards sur l'ecstasy et d'autres produits de synthèse en France. Analyse de la base du Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de 1999 à la fin du premier semestre 2002, Paris, OFDT, mai 2003, 224 p.
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/bleu03.htm>
5. Note d'information SINTES. Les produits collectés par le dispositif socio sanitaire de juillet 2002 à septembre 2003. OFDT, décembre 2003, 6p.
http://www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir_031113_sociosan.htm
6. BELLO (P.-Y.), TOUFIK (A.), GANDILHON (M.), GIRAUDON (I.), BONNET (N.), « Phénomènes émergents liés aux drogues en 2002, Quatrième rapport national du dispositif TREND », Paris, OFDT, juin 2003, 287p.
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/bleu03.htm>
7. BECK (F.), LEGLEYE (S.), Usages de drogues et contextes d'usage entre 17 et 19 ans, évolutions récentes - ESCAPAD 2002, Paris, OFDT, 2003, 164 p.
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/bleu03.htm>
8. GIRAUDON (I.). Ecstasy et autres produits de synthèse en France - État des lieux issu du dispositif SINTES 1999-2002. Tendances N°32, OFDT, septembre 2003.
9. GIRAUDON (I.), BELLO (P.-Y.), réseau SINTES. Informations récentes sur les produits de synthèse circulant en France - Les données du dispositif socio sanitaire de SINTES de juillet 2002 à septembre 2003. Tendances n° 34, OFDT, 4 p. Février 2004

<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/tend.htm>

10. BELLO (P.-Y.), TOUFIK (A.), GANDILHON (M.), GIRAUDON (I.), BONNET (N.), Tendances récentes et nouvelles drogues en France en 2002. Résultats du quatrième rapport national. Tendances N°31, OFDT, juillet 2003.

<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/tend.htm>